

# LA FEMINISATION DES DESIGNATIONS DANS LA LANGUE FRANÇAISE : ENJEUX ET DEFIS AU BURKINA FASO

**Salimata TRAORE**

*Université Joseph KI-ZERBO/ Burkina Faso*

*salitraore.st29@gmail.com*

## Résumé

*Si le féminisme est pour certains une doctrine ou une école regroupant des personnes issues du monde littéraire, politique ou linguistique partageant une même cause qui est celle des femmes ; pour d'autres il est une lutte perdue d'avance car sans valeur ajoutée.*

*Ce noble combat féministe touche tous les domaines d'activité. En effet, lorsqu'il concerne un domaine tel que la langue, le résultat engendre un autre lexique en français dénommé féminisation de la langue.*

*Connue sous plusieurs appellations (sexisme linguistique, rapports entre genre et langue, féminisation du langage, démasculinisation de la langue), la féminisation dans la langue est le résultat d'une revendication des femmes pour une visibilité langagière.*

*Une lutte de longue haleine exacerbée au XIXe siècle en France avec l'arrivée des femmes dans les domaines qui étaient réservés aux hommes auparavant.*

*Au Burkina Faso, ce phénomène linguistique est ignoré par une grande partie de la population. En effet, la question de féminisation dans la langue n'a jamais fait l'objet d'une discussion, d'un débat encore moins d'un thème de recherche dans quelque domaine que ce soit. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la féminisation linguistique du français est une réalité qui s'impose en nous, burkinabè, en tant que locuteurs, praticiens de la langue française. Ainsi, à travers cet écrit, nous cherchons à comprendre le phénomène de la féminisation linguistique du français au Burkina Faso tout en déterminant les enjeux et les défis à relever pour une féminisation effective.*

**Mots clés :** *Féminisme, féminisation, sexisme linguistique, démasculinisation de la langue*

## Abstract

*If feminism is for some a doctrine or a school bringing together people from the literary, political or linguistic world who share the same vision, which is that of women, for others it is a struggle lost in advance because it has no added value.*

*This noble feminist struggle affects all activity sectors. Indeed, when it concerns a field such as language, the result is another lexicon in French called "feminisation in language". Known by several names (linguistic sexism, gender and language relations, language feminisation, language demasculinisation), feminisation in language is a demand by women for linguistic visibility. This has been a long-standing struggle, which was exacerbated in 19th century France with women arrival in fields that were previously reserved for men.*

*In Burkina Faso, this linguistic phenomenon is ignored by a large part of the population. Indeed, feminisation issue in the language has never been discussed, debated or even researched in any field.*

*Contrary to what one might think, French linguistic feminisation is a reality that is imposed on us, Burkinabè, as speakers and practitioners of French language. Thus, through this paper, we seek to understand the phenomenon of French linguistic feminisation in Burkina Faso while determining the issues and challenges to be met for an effective feminisation.*

**Key words:** *Feminism, feminisation, linguistic sexism, language demasculinisation.*

## Introduction

« Dans les années 80, les femmes sont encouragées à se diriger vers les filières professionnelles traditionnellement moins “féminines” telles que les domaines scientifiques, médicaux, légaux ou politiques ; les mots pour désigner des fonctions nouvelles continuent à manquer. On ne dispose pas d’unités lexicales au féminin correspondant à des noms tels que *professeur, chef de service, huissier, ingénieur, député, docteur, auteur, chancelier, sénateur, ministre, maire, metteur en scène, précurseur, sculpteur, recteur* », (Armstrong *et al.* 2001 : 155).

Ainsi s’annonce clairement le malaise qui existe dans la langue française depuis des années sur son caractère “discriminatoire” à l’endroit des femmes.

Jusqu’au XIX<sup>e</sup> siècle, malgré l’accession des femmes à des postes de responsabilité de haut niveau, des termes pour désigner ces femmes détentrices manquent alors que le problème ne se posait pas dans la langue française jusqu’au XVI<sup>e</sup> siècle.

C’est ainsi que des femmes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle se donnèrent de la voix pour un traitement équitable dans la langue à en croire le passage suivant : « A la fin du siècle, deux requêtes sont adressées à l’Académie française en ce sens. Marie-Louise Gagneur, romancière, est la première à réclamer la féminisation des noms de métiers en 1891, notamment celle d’*auteur* et d’*écrivain* (...) Sa lettre à Monsieur Jules CLARETTE, chancelier de l’Académie française, publiée dans le Figaro et lue en séance le 23 juillet 1891, suscite la réponse de deux académiciens, Charles de Mazade et Leconte de Liste (...) Si le premier consent, dans la droite ligne d’Emile Deschamps, récuse la féminisation d’*écrivain* car “la carrière d’écrivain n’est pas celle de la femme”, le second y consent en proposant uniquement la féminisation de l’article (...) La requête de Marie-Louise Gagneur reste ainsi lettre morte même après la réponse qu’elle adresse aux académiciens et dans laquelle elle établit une adéquation entre féminisation et quête du mot juste. », (Lasserre : 2012 : 53-54).

Ainsi, la question de la féminisation dans la langue est devenue une préoccupation depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Elle a suscité des débats et continue de faire couler beaucoup d'encre et de salive aujourd'hui.

Connue sous plusieurs appellations de nos jours (sexisme linguistique, rapports entre genre et langue, féminisation du langage, démasculinisation de la langue), la féminisation dans la langue est une revendication des femmes pour une visibilité langagière. En effet, c'est un phénomène linguistique lié à l'émancipation de la femme prônée par les féministes. Il s'agit d'un combat linguistique de longue haleine, puisqu'il a fallu attendre près d'un siècle pour que des actions concrètes soient menées en faveur ou contre ce phénomène.

Le premier argument des adeptes de la féminisation étant la volonté de rendre les femmes et leurs droits plus visibles du point de vue langagier. La féminisation dans la langue est donc un processus par lequel on crée une forme féminine à une désignation lorsque la langue n'en dispose pas. En réalité, la langue française a été longtemps fortement masculine (en l'occurrence le masculin à valeur générique); c'est pourquoi la féminisation est d'une importance capitale aux yeux des féministes.

Par ailleurs, la féminisation est liée à un phénomène social nouveau : l'amélioration de la condition socio-professionnelle de la Femme en est la résultante. La femme étant appelée à jouer les mêmes rôles, à occuper les mêmes fonctions que l'homme alors que les mots manquent pour désigner ces nouveaux postes occupés par la femme. Ainsi, la féminisation est perçue par les féministes comme une forme de justice et une manifestation de l'équité entre l'homme et la femme sur le plan langagier.

Au Burkina Faso, c'est un nouveau phénomène qui n'a jamais été à l'ordre du jour même si quelques personnalités féminines se font appeler par des désignations *Mme la gouverneure*, *Mme la haut-commissaire*, *Mme la maire*... Tandis que de l'autre côté, des citoyens burkinabè estiment qu'il s'agit d'un combat sans aucune valeur ajoutée. C'est ce qui justifie des propos du genre « Je ne suis pas favorable à la féminisation car *le* ou *la* ne change rien à ma nature », Traoré (2017 : 49).

Alors, pour cerner cette question de la féminisation linguistique au Burkina Faso, nous nous sommes intéressée au milieu journalistique en général ; que ce soit la presse écrite ou l'audio-visuel. La démarche adoptée à cet effet a été aussi bien quantitative que qualitative à travers

des entretiens et des enquêtes sous forme de questionnaire. Ainsi, la suite de ce travail consiste à présenter d'abord les différents types de féminisation linguistique, ensuite les enjeux liés aux questions de féminisation au Burkina Faso et enfin les défis à relever pour une féminisation effective dans le pays des hommes intègres.

## 1. Les différentes sortes de féminisation linguistique

La féminisation linguistique comporte deux volets à savoir la féminisation lexicale et la féminisation syntaxique encore appelée la féminisation des textes.

### 1. 1. La féminisation lexicale

La féminisation lexicale a lieu lorsque l'on veut désigner un seul individu qui représente une femme. Il s'agit d'une féminisation qui touche une seule lexie désignant une dame suivant le poste qu'elle occupe. Elle est beaucoup plus acceptée par les défenseurs de la langue française comme l'Académie française qui estime ne pas porter atteinte au génie de la langue française à travers cette question de la féminisation linguistique (même si elle semble l'accepter et œuvrer à l'encadrer à en croire son rapport de 2019 à la suite de la création d'une commission de réflexion).

En plus, ce qu'il faut noter en ce qui concerne ce phénomène de la féminisation est que la féminisation des noms de métiers ne rencontre pas d'obstacle majeur ; ce sont les désignations de professions et de titres ou grades qui rencontrent des difficultés concernant la féminisation lexicale.

Cependant, grâce aux luttes des féministes relativement à cette question de la féminisation, l'Académie française a accueilli dans la 8<sup>e</sup> édition de son Dictionnaire (1935) les termes *artisane, postière, aviatrice, pharmacienne, avocate, bûcheronne, factrice, compositrice, éditrice et exploratrice* pour ce qui est de la féminisation lexicale.

Par contre, elle est restée évasive sur certaines formes féminines telles que *professeure, recteure, sapeuse-pomprière, auteure, ingénieure, procureure*, etc. car pour elle, il s'agit des formes qui sont contraires aux règles ordinaires de dérivation et constituent de véritables barbarismes selon la nouvelle déclaration de l'Académie française en 2002.

C'est donc dire que la lutte pour l'équité dans la langue française n'est pas encore gagnée ; elle continue son petit bonhomme de chemin.

## ***1.2. La féminisation syntaxique***

Elle intervient lorsque l'on veut désigner plus d'un individu composé d'un homme et d'une femme ou d'hommes et de femmes ou encore un individu de sexe masculin ou féminin selon les circonstances. En d'autres termes, il s'agit des cas où le nombre n'est pas homogène du point de vue du genre. La langue française a choisi le masculin à valeur générique depuis le XVII<sup>e</sup> siècle dans ces cas de figure.

Cependant aujourd'hui, ce choix de la langue française est de plus en plus contesté par les féministes qui exigent qu'au lieu du masculin à valeur générique, l'on emploie le terme masculin pour se référer aux hommes et le terme féminin pour se référer aux femmes (puisque les termes féminins équivalents masculins se créent de plus en plus de nos jours). Par exemples, au lieu d'écrire "Le fonctionnaire doit effectuer son travail du mieux qu'il le peut", "le diplôme sera décerné à ceux qui ont réussi l'examen", "cette politique s'adresse à l'ensemble des travailleurs de l'usine"; on écrira "Le ou la fonctionnaire doit effectuer son travail du mieux qu'il le peut"; "le diplôme sera décerné à ceux et à celles qui ont réussi l'examen"; "cette politique s'adresse à l'ensemble des travailleurs et des travailleuses de l'usine".

Cette féminisation syntaxique soulève une autre question qui est celle de l'accord grammatical, que ce soit le pronom, l'adjectif ou le participe passé. L'accord se faisant jusque-là au masculin, c'est-à-dire le masculin à valeur générique, est remis en cause. (Parce que jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, l'accord se faisait avec le nom le plus proche; ce qui a été combattu pour imposer le masculin à valeur générique).

Cela nous rappelle une anecdote, car notre professeur de français au premier cycle du secondaire (un homme) aimait nous dire ceci avec un sourire aux lèvres: « Même s'il y a dans un groupe mille femmes et un bébé (garçon), l'on emploie toujours le pronom "ils" selon la règle grammaticale ».

Ce passage démontre à souhait le caractère ridicule de cette règle grammaticale du masculin à valeur générique qui est jusque-là recommandée dans ces cas de figure.

## **2. Les enjeux liés aux questions de féminisation au Burkina Faso**

Aujourd'hui, devons-nous continuer à parler de l'égalité de traitement entre l'homme et la femme à tous les niveaux et ignorer le niveau

linguistique ? Le combat des féministes pour une parité linguistique n'est-il pas un combat noble ? Doit-on accepter que la langue française qui est enseignée dans nos différents établissements scolaire et universitaire soit véhicule d'une quelconque discrimination ? Telles sont des questions que nous nous posons et dont nous osons espérer qu'elles seront comprises et acceptées un jour dans la société burkinabè.

Tout cela pour dire que la féminisation est un phénomène très important et même nécessaire car elle permet à la femme d'être prise en compte au niveau langagier.

Alors, les enjeux en matière de féminisation linguistique se situent à plusieurs niveaux.

### ***2.1. Au niveau socio-politique***

La féminisation linguistique n'est pas seulement un problème linguistique, encore moins un problème de femme. Il s'agit d'un phénomène social né d'une part de l'accession des femmes de plus en plus massive à des postes ou métiers traditionnellement masculins, et de la volonté des défenseurs des droits de la Femme d'autre part, à lutter pour la reconnaissance et l'application effective de la parité linguistique dans la pratique langagière de tous les jours. Cette parité linguistique se manifeste concrètement par l'usage de termes féminins pour se référer aux femmes détentrices de ces nouveaux postes et titres jusque-là masculins, et donc réservés à l'homme. Toute lutte visant à une justice entre homme et femme, quelle qu'elle soit, est une lutte juste et noble. C'est pourquoi la question de la féminisation linguistique, loin d'être une cause perdue selon ses détracteurs, a de beaux jours devant elle. Elle a suscité des débats en France, en Belgique et continue de susciter des débats de nos jours. Elle a été portée sur le plan politique en France et a connu des avancées notables, surtout avec la Commission Roudy.

En effet, la question de la parité linguistique ne peut pas être résolue sans une intervention politique. La lutte des féministes n'aura pas d'effet sans des décisions politiques. L'on se souvient qu'en France, le débat sur la féminisation avait été lancé à la suite de la visite officielle au Québec de Yvette Roudy à l'époque ministre des droits de la Femme en 1981. Concernant l'apport de cette commission à la féminisation dans la langue française, on note ceci : « Les questions de sexisme linguistique, de féminisation du langage et les rapports entre genre et langue n'ont guère retenu l'attention de la France avant les années 80. Les Français et leurs

gouvernements successifs ont pendant longtemps jugé que cette question était mineure, ce qui peut paraître paradoxal dans un pays imprégné d'une longue tradition d'interventionnisme linguistique. La revendication des femmes pour la visibilité langagière culmine avec la Commission Roudy en 1986, dont les recommandations très décriées n'ont jamais été mises en application. », (Armstrong *et al.* 2001 : p.53).

Ce passage ci-dessus cité témoigne du caractère plus politique que linguistique de la féminisation linguistique du français. Ainsi, la vision politique a été très déterminante dans cette lutte pour la justice linguistique du français en France.

Au Burkina Faso, cette question n'est pas encore à l'ordre du jour sur le plan socio-politique. En fait, elle n'a jamais fait l'objet d'une étude, d'une discussion, d'un débat encore moins d'un thème de recherche dans quelque domaine que ce soit. Des ministres femmes et certaines personnalités féminines se font appeler par des désignations féminines ; mais le débat officiel n'a jamais été lancé.

C'est pourquoi, il n'est pas rare de voir sur des plateaux de télévision, un journaliste par exemple féminiser systématiquement certains titres en l'occurrence "ministre de la promotion de la femme" (parfois en laissant le libre choix à l'invitée) alors que ce même journaliste garde la forme masculine pour désigner des dames ministres sur le même plateau, mais dans d'autres circonstances (lorsqu'il s'agit d'une ministre autre que celle de la promotion de la Femme et du genre). Ou encore lors d'un journal télévisé, dans la présentation des titres l'on féminise tandis que dans le reportage, l'on maintient la forme masculine. (Ces remarques ont été faites lors de la constitution du corpus servant d'analyse dans nos travaux de recherche de thèse en cours.)

Pour mieux cerner cette question de féminisation dans le monde journalistique, voici un passage relatif au témoignage d'une journaliste de la radio Catholique Tériya de Banfora (une ville du Burkina Faso) :

« C'est un problème permanent, on n'en parle pas fréquemment mais j'en demande parfois pour confirmer avec des collègues. J'ai demandé avec un administrateur qui m'a éclairé ; il m'a dit de choisir entre madame *le* gouverneur ou *la* gouverneur quand il n'y a pas de féminin reconnu. » (Propos recueilli lors de nos recherches pour la constitution du corpus en septembre 2020 en vue de l'élaboration de notre thèse en cours).

Dans certains organes de presse, des journalistes confient que cette question de féminisation n'a jamais fait l'objet d'échange entre eux

collègues et qu'il s'agit plutôt d'une question de conviction personnelle : il n'y a aucune homologation en la matière, donc chacun féminise comme il peut et comme il veut.

Et du côté du citoyen lambda, on peut entendre : « La question de la féminisation n'est pas à l'ordre du jour parce que l'homme a le dernier mot ; ce n'est pas important pour qu'on s'y attarde. », Traoré (2017 : 47). Tout cela pourrait témoigner du caractère nouveau de la féminisation pour les Burkinabè ; ou du moins d'une méconnaissance, voire un mépris de ce phénomène qui est considéré pour certains comme une manière de rivaliser l'autorité masculine. Même pour des féminins aussi usuels comme *une écrivaine, une ministre, une administratrice...*, leur emploi est problématique au Burkina Faso.

C'est donc dire l'importance que nous avons à lancer le débat afin de s'accorder sur un certain nombre de principes en matière de féminisation au Burkina Faso. C'est d'ailleurs le point de vue de bon nombre de journalistes qui estiment que le malaise est profond car si sur un plateau de radio ou de télévision, le présentateur ou la présentatrice féminise et se voit rectifier par l'invitée qui soutient qu'elle ne veut pas être désignée sous la forme féminine. Effectivement sur cette question de féminisation, toutes les femmes ne sont pas au même niveau de compréhension et d'adhésion : certaines affirment que la féminisation ne change rien à leur situation de femme !

## ***2.2. Au niveau psychologique***

Concernant la lutte contre certains termes féminins ou même certains postes de responsabilité en rapport avec les femmes depuis les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles par de "grands hommes", on peut noter : « Sylvain Maréchal écrit en 1801 "Pas plus que la langue française, la raison ne veut qu'une femme soit auteur. Ce titre, sous toutes ses acceptions, est le propre de l'homme seul". Diderot, l'auteur de la fameuse Encyclopédie des Lumières[...] affirme [...] **que** citoyen est un substantif masculin sans forme féminine. Adolphe Monod transforme le nom féminin à connotation de pouvoir en une ridicule aberration : "Essayer de dire une femme savante, une grande femme, une femme d'affaires, une femme d'Etat ; autant parler d'un homme de ménage !". », (Lessard et Zaccour 2017 : 10-12).

Tous ces exemples montrent à souhait la ferme volonté de ces "grands hommes" à l'époque de ne pas voir les femmes accéder à un certain poste

de haut niveau au même titre que les hommes, mais aussi une volonté de prédestination de la femme à un certain nombre de rôles, de fonctions, de métiers ; c'est tout naturellement qu'elles ne pouvaient donc pas rêver faire autant que l'homme. Ce qui pourrait justifier la célèbre phrase de Simone De Beauvoir : « On ne naît pas femme, on le devient. »

Nous comprenons ainsi aisément pourquoi l'Académie française a cheminé près de trois cents ans sans une seule femme comme membre en son sein. Il s'agit là certainement des arguments qui ont concouru à freiner non seulement l'émancipation de la femme, mais aussi le maintien de la femme à de petits postes de travail ou de responsabilité.

C'est donc dire que la féminisation linguistique pourrait booster la question de l'émancipation de la femme à un certain niveau.

Nous estimons que ce phénomène de la féminisation linguistique pourrait avoir un enjeu non négligeable sur la psychologie des filles. En effet, dès leur jeune âge, c'est-à-dire à l'âge de la scolarité, elles pourront déjà intégrer dans leurs esprits et comportements que tous les métiers, professions et titres sont destinés aussi bien aux filles qu'aux garçons sans distinction aucune. Dans nos sociétés traditionnelles burkinabè, tous les métiers ne sont d'ailleurs pas ouverts aux filles ; donc la féminisation pourrait aider à résoudre cette discrimination professionnelle existante depuis longtemps. Pour nous, il n'y a rien de plus excitant et de plus exaltant pour les petites filles que de savoir qu'elles peuvent être ministres, ambassadrices, aviatrices, doctresses, cliniciennes, médiatrices...

La féminisation pourrait jouer positivement sur la psychologie des filles en ce qui concerne la confiance en soi pour accéder à une vie professionnelle de rêve, car la langue reflète les mentalités, les enseigne et les transmet. Ainsi, pour dire que nos rêves dépendent aussi parfois des données psychologiques ; c'est-à-dire que les rêves et ambitions ne dépendent pas uniquement de nos potentialités, mais aussi des réalités sociales auxquelles nous appartenons.

### ***2. 3. Au niveau grammatical***

Le phénomène de la féminisation linguistique peut être conçu comme un couteau à double tranchant pour la langue française : rétablissant une "injustice", elle pourrait causer des révolutions dans la langue française quant à ses règles selon certaines positions tranchées comme celle de l'Académie française (même si elle s'est montrée plus favorable à la

féminisation des désignations dans un rapport publié en sa séance du 28 février 2019).

Pour une langue comme le français, la dérivation est une possibilité de créations lexicales à l’instar de la composition. En effet, la dérivation est le processus le plus utilisé dans le phénomène de la féminisation linguistique par l’adjonction d’un suffixe féminisant existant ou non (selon l’usage quotidien de nos jours) dans la langue française. Partant de là, nous pouvons dire que la féminisation peut être d’un apport inestimable pour la langue française quant à son enrichissement.

En effet, par le processus de la dérivation, de nouvelles unités lexicales se verront être admises par la langue, ce qui contribuera à l’évolution de la langue comme ce fut déjà le cas de certains termes admis par l’Académie française en 1932-1935 comme “agricultrice, anatomiste, apicultrice, avicultrice, archéologue, banquière, bureaucrate, championne, clinicienne, colporteuse, consœur, cultivatrice, dentiste, droguiste”.

Cependant, notons que la langue française a des limites concernant son fonctionnement, limites fixées par les règles d’usage ; et la féminisation se heurte parfois à ces limites de la langue. La plupart des nouvelles créations lexicales concernant la féminisation lexicale passent par le processus de la dérivation. Pourtant, la langue française ne dispose pas d’un seul suffixe permettant une féminisation aisée. Le suffixe utilisé dépend de la finale du terme masculin. Les enjeux sont donc énormes en la matière car ces questions de parité linguistique pourraient toucher à l’avenir de la langue française selon quelques défenseurs de la langue. Et pour cause, de nouveaux suffixes sont en train de voir le jour en plus des suffixes usuels féminins reconnus par la langue française jusque-là du point de vue normatif (le suffixe féminin *-eure* par exemple). Et cela, avec ou sans l’accord de l’Académie française qui ne serait pas très favorable à une féminisation au sens large du terme même si elle tente de se défendre en stipulant que ce serait mieux de laisser le soin à l’usage de faire la règle eu égard des multiples concurrences des formes féminines telles “auteure/ autrice ; chercheure/chercheuse ; recteure/rectrice...” D’ailleurs dans son rapport publié en 2019 où elle semble être favorable à la féminisation, les propos ne sont pas aussi clairement avancés en témoigne le passage suivant : « L’emploi de ces formes en *-eure* , qui fait débat, et cristallise certaines oppositions au mouvement naturel de la féminisation de la langue, ne constitue pas une menace pour la structure

de la langue ni un enjeu véritable du point de vue de l'euphonie, à condition toutefois que le « e » muet final ne soit pas prononcé. L'usage est en train de se former : cette forme de féminisation s'appliquera-t-elle à tous les substantifs en *-eur* qui n'ont pas de féminin ? Il n'entre pas dans la mission de l'Académie d'anticiper sur les évolutions en cours, et qui ne manqueront pas de se poursuivre en fonction des transformations de la société et des mœurs. », (Académie française, 2019 : 9).

Au Burkina Faso, l'enjeu est non négligeable, surtout dans le domaine de l'enseignement-apprentissage du français. En effet, avec l'émergence des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'utilisation des formes fréquentes de dérivation avec le suffixe *-eure* par exemple pour former le féminin (forme reconnue et employée systématiquement au Québec), nous sommes confrontés à un dilemme en tant qu'enseignant ou enseignante. Un dilemme qui n'engage pas seulement l'enseignant-e, mais tout le monde éducatif à travers l'enseignement de la grammaire normative recommandée. Par exemple, un apprenant ou une apprenante qui emploie dans sa production la forme *ma professeure*, *ma proviseure*, *ma censeure*... ; faut-il sanctionner en parlant de faute ou tout simplement accepter cette forme non encore admise par l'Académie française, encore moins dans la grammaire normative ?

Ou encore dans la phrase où la féminisation syntaxique est respectée, comment prévoir l'accord en genre du participe passé ou de l'adjectif qualificatif ? Puisque le masculin à valeur générique n'est pas respecté dans la phrase. Pour cela, la grammaire normative étant enseignée jusque-là dans nos différents établissements scolaire et universitaire ; les concepteurs des manuels scolaires au Burkina Faso ont-ils conscience de ce phénomène qui prend de l'ampleur ?

Pour cela, quels peuvent être les défis liés à la féminisation des désignations dans le français parlé et surtout écrit au Burkina Faso ?

### **3. Les défis liés aux questions de féminisation au Burkina Faso**

#### ***3. 1. Le défi sociopolitique***

Au regard des multiples enjeux liés à la question de féminisation, les défis à relever au Burkina Faso sont de taille. Que nous le voulons ou pas, la féminisation dans la langue française est un phénomène qui s'impose en nous en tant que locuteurs francophones. Il est donc temps de lancer le débat afin de s'accorder sur un certain nombre de bases sur lesquelles

vont se référer tous les praticiens de la langue française au Burkina Faso : la mise en place par exemple d'un document officiel qui sera une référence en matière de féminisation serait la bienvenue afin d'inviter tous les locuteurs et les praticiens de la langue à s'y conformer sinon l'ambiguïté et la confusion ne sont plus à démontrer dans ce phénomène de la féminisation au Burkina Faso. Elles constituent notre quotidien dans nos rédactions de tous les jours.

Alors, le premier défi va concerner le volet politique au Burkina Faso car la vision politique sur la question est très importante et même primordiale. Cette question de féminisation pourrait commencer à se vivre à travers la rédaction d'un document qui constituera le référentiel en la matière. Tous les praticiens de la langue, tous les communiqués ministériels, les offres d'emploi, les rédactions administratives, les informations dans les administrations publiques comme privées pourraient s'y référer. Tout cela ne sera possible que si le politique s'y implique davantage.

### ***3. 2. Le défi de sensibilisation***

Un autre défi, non des moindres au Burkina Faso est la lutte pour une prise de conscience et surtout pour une acceptation de cette lutte féministe qui n'a rien d'anormale encore moins d'inutile. Les Burkinabè devraient comprendre que la langue française jusqu'à preuve du contraire est la langue de tous les Burkinabè. Ainsi donc, tout ce qui concerne cette langue nous concerne également. Elle est la langue officielle du pays, la langue d'enseignement ; donc toute innovation dans cette langue nous interpelle tous. Alors, ce volet sensibilisation va concerner aussi bien les hommes que les femmes car au Burkina Faso, certaines femmes ont tendance à fustiger contre ce phénomène sans pour autant chercher à mieux le cerner. Ainsi, à travers l'implication politique par la mise en place d'un référentiel, les Burkinabè pourraient mieux comprendre ce phénomène et l'accepter tel quel. Certes, cette prise de conscience sur la question ne se fera pas du jour au lendemain. Il s'agira d'un processus lent et progressif de longue haleine car le scepticisme sur des questions féministes demeure toujours au Burkina Faso.

## Conclusion

La question de la féminisation linguistique doit être perçue comme un besoin sociologique du moment et doit être traitée comme tel. Au cas contraire, l'incompréhension et la confusion vont demeurer toujours dans les discussions. De ce point de vue, certains locuteurs et praticiens de la langue française au Burkina Faso font des efforts dans le cadre de la féminisation, même s'ils déplorent l'inexistence de texte en la matière. D'autres par contre ne se montrent pas très favorables à la question de la féminisation car elle n'apporte pas une plus-value aux préoccupations socio-économiques du pays selon eux.

Par ailleurs, nos analyses ont su démontrer que les enjeux de la féminisation linguistique du français sont d'ordre sociopolitique, psychologique et grammatical. Ces enjeux non moins négligeables sont importants dans la pratique quotidienne de la langue française par les Burkinabè. Ce qui ne manque pas d'engendrer des défis sur les plans politique et social et notamment celui de la sensibilisation.

Ainsi, la question de la féminisation du français pourrait être un sujet de discussion ou de débat en vue d'aboutir à un consensus à travers par exemple la mise en place d'un référentiel sur la féminisation au Burkina Faso.

## Bibliographie

**Armstrong Nigel, Bauvois Cécile et Beeching Kate**, (2001), *La Langue française au féminin : le sexe et le genre affectent-ils la variation linguistique ?*, Paris, Harmattan.

**Lessard Michaël et Zaccour Suzanne**, (2017), « Le préambule » dans *Grammaire non sexiste de la langue française : Le masculin ne l'emporte plus !*, Paris, C. P. 221, M Edition, éditions Syllepse, pp.7-21.

**Mathieu Marie-Jo, Pierrel Jean-Marie**, (2009), *La féminisation dans la langue*, papier recherche, Nancy Université, Bruxelles.

**Lasserre Audrey**, (2012), *La disparition : enquête sur la "féminisation" des termes auteur et écrivain*, papier de recherche, Université Sorbonne nouvelle, Paris 3.

**Traoré Salimata**, (2017), *La féminisation des désignations de titres ou grades, métiers et professions au Burkina Faso : normes et usages dans le Journal officiel de*

2009 et 2010, mémoire de DEA en grammaire française, Université Ouaga I Professeur Joseph KI ZERBO.

**Académie française**, (2019), *La féminisation des noms de métiers et de fonctions*, [www.academie-francaise.fr](http://www.academie-francaise.fr) , 1<sup>er</sup> mars 2019.